

DIRECTIVES À L'INTENTION DES MEMBRES DES COMITÉS D'ÉVALUATION

Exercice 2026-2027

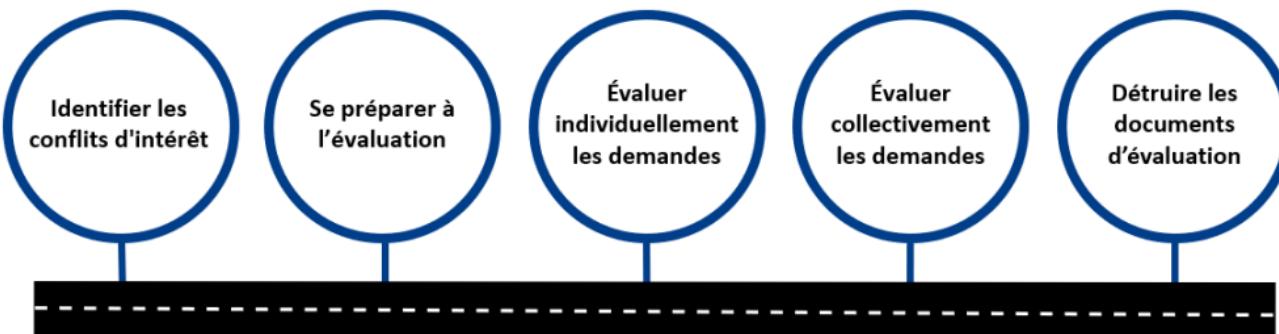
[Bourses d'excellence pour étudiants\(es\) étrangers\(ères\) - PBEEE](#)

Date de mise à jour
16-12-2025

Le Fonds de recherche du Québec (FRQ) vous remercie d'avoir accepté de participer à l'évaluation des demandes de bourses de formation. Le travail accompli par les comités d'évaluation constitue la pierre angulaire de l'évaluation de l'excellence en recherche au FRQ. Nous avons conscience de l'engagement que cela représente : c'est grâce à votre participation, aussi généreuse que rigoureuse, que nous pouvons continuer à soutenir la relève en recherche.

Le présent document a pour but de vous informer sur le processus d'évaluation et de vous guider dans votre rôle.

Le processus d'évaluation des programmes de bourses de formation du FRQ comprend les cinq étapes suivantes : identifier les conflits d'intérêts ; se préparer à l'évaluation ; évaluer individuellement les demandes ; évaluer collectivement les demandes et détruire les documents d'évaluation.



Le FRQ est signataire de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) depuis 2020, et de la Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA) depuis 2023. Cette double adhésion a marqué le point de départ d'un chantier stratégique : l'Évolution de l'évaluation de l'excellence en recherche (E3R).

Par ce chantier, le FRQ promeut notamment une approche d'évaluation qualitative de la recherche appuyée par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs. En alignant ses orientations sur ces principes, le FRQ s'engage dans un processus progressif d'adaptation et de transformation de ses pratiques d'évaluation. [68]

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE BOURSES.....	4
2. NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS D'ÉVALUATION.....	4
3. ÉVALUATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS.....	4
3.1 Accéder aux dossiers d'évaluation	4
3.2 Points importants à considérer lors de l'évaluation individuelle des demandes	6
4. ATTRIBUTION DES BOURSES	7
5. BIAIS	7
6. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET CONFLIT D'INTÉRÊTS	7
7. RENCONTRE DU COMITÉ – LE COMITÉ PLÉNIER	9
8. RÉSULTATS ET RAPPORTS DES COMITÉS.....	10

INTRODUCTION

Les présentes directives à l'intention des membres des comités d'évaluation ont pour but d'expliquer le processus d'évaluation et le calendrier à suivre tout au long de l'opération. Les évaluateurs qui désirent obtenir plus d'informations sur les règles d'admissibilité ainsi que ceux qui s'interrogent sur un élément particulier d'un dossier sont invités à communiquer avec la personne responsable du programme de bourse PBEEE, Stéphanie Aubert, par courriel, à stephanie.aubert@frq.gouv.qc.ca.

1. OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE BOURSES

Les objectifs du programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE) sont de soutenir l'internationalisation des activités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec, d'attirer les meilleurs chercheurs et chercheuses, les meilleurs étudiants étrangers et les meilleures étudiantes étrangères, et de favoriser le rayonnement des universités québécoises et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Les bourses sont attribuées par voie de concours.

2. NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS D'ÉVALUATION

Les membres des comités d'évaluation sont nommés par le Fonds de recherche du Québec – secteur Nature et technologies ou par ses partenaires en fonction de leur expertise et de leurs compétences en recherche.

3. ÉVALUATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Le Fonds de recherche du Québec – secteur Nature et technologies effectue une première vérification des demandes en fonction des règles des programmes et gère, par la suite, le processus d'évaluation. Vous trouverez une copie des règles [ICI](#).

La capsule vidéo décrivant les étapes à suivre pour accéder au portail des évaluateurs se trouve à l'adresse suivante : [L'évaluation individuelle des demandes de bourses de formation | FRQnet](#)

3.1 Accéder aux dossiers d'évaluation

L'évaluation des demandes de financement des bourses de formation s'effectue dans l'Espace évaluation du nouveau portail FRQnet. La version PDF du formulaire de demande est accessible dans le formulaire d'évaluation de chaque demande à évaluer.

Les documents et les outils utiles pour appuyer le travail d'évaluation se trouvent sur la page web [Évaluer une demande](#).

L'Espace évaluation permet seulement d'inscrire les notes par critère. Il n'est donc pas possible d'y consigner ses commentaires.

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. A 2.1), le FRQ doit s'assurer que les renseignements transmis par les personnes candidates sont traités de manière confidentielle. Dans le cadre de vos fonctions, vous avez accès à des informations privilégiées sur des personnes, des organisations et des connaissances scientifiques. Les informations privilégiées et visées par la confidentialité comprennent notamment l'identité des chercheurs et chercheuses, étudiants et étudiantes, leur cheminement professionnel, les demandes de subvention soumises, les délibérations et les décisions des comités d'évaluation. Ces informations privilégiées doivent demeurer confidentielles et n'être échangées qu'avec les personnes auxquelles le FRQ a autorisé l'accès.

Le contenu des demandes doit être traité de manière strictement confidentielle avant et après le comité plénier.

*Il est interdit d'insérer le contenu d'une demande de financement, en tout ou en partie, dans un outil d'intelligence artificielle (IA) générative comme ChatGPT, DeepL, Bard, etc. Toute contravention à cette règle constitue un bris de confidentialité.

3.2 Points importants à considérer lors de l'évaluation individuelle des demandes

CRITÈRES	MAÎTRISE	DOCTORAT	POSTDOCTORAT	SÉJOUR DE RECHERCHE
L'excellence du dossier universitaire <ul style="list-style-type: none"> • La moyenne cumulative obtenue • La progression des études • La durée des études • Prix et distinctions 	45 points	30 points	20 points	30 points
L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche <ul style="list-style-type: none"> • La justification de la demande • L'expérience et les réalisations du candidat • L'aptitude au leadership • La présentation générale du dossier 	Non Applicable	40 points	30 points	30 points
La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche et du milieu de recherche proposé <ul style="list-style-type: none"> • La qualité du milieu d'encadrement • La clarté des objectifs scientifiques • La pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis • L'originalité du projet • La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine concerné • L'adéquation entre le projet proposé et le domaine de recherche du directeur ou du superviseur 	55 points	30 points	50 points	40 points
TOTAL	100 points	100 points	100 points	100 points

a) Évitez la confusion entre les critères d'évaluation. Vous devez noter chaque critère indépendamment les uns des autres. *Les sous-critères ne sont pas assortis d'un pointage spécifique. Il s'agit en effet d'évaluer chacun des critères de façon globale, sans attribuer des notes spécifiques à chacun des sous-critères. ;

b) Évaluez les dossiers en fonction des éléments disponibles dans le dossier sans extrapoler sur les éléments manquants. À titre d'exemple, dans le cas d'un dossier avec une seule lettre de recommandation (lorsque la lettre est demandée), vous devez attribuer de facto un maximum de 50 % des points pour cet élément ;

c) Évitez d'accorder une importance au choix du lieu d'études. Le Fonds de recherche du

Québec – secteur Nature et technologies et ses partenaires n'exigent aucune preuve qu'une demande d'admission a été déposée par le candidat. De plus, le boursier peut modifier son lieu d'études en tout temps s'il demeure inscrit dans un programme d'étude équivalent ;

- d) Notez que certains candidats inscrits à un programme de doctorat demandent une bourse de maîtrise ; il s'agit d'étudiants admissibles à ce programme parce qu'ils ont effectué un passage direct du baccalauréat au doctorat ou un passage accéléré au doctorat sans avoir obtenu la maîtrise ;
- e) Prise en compte des interruptions et ralentissements : Les personnes candidates ont la possibilité de faire état de toute situation d'interruption, de ralentissement ou de toutes circonstances particulières ayant pu avoir un impact sur leurs activités et réalisations en matière de recherche ou de formation (ex. congé parental, raisons de santé, etc.). Le cas échéant, ce sont des informations que nous vous invitons à prendre en considération, si elles peuvent avoir une incidence sur l'un ou l'autre des critères d'évaluation.
- f) Communiquez rapidement avec les représentants du Fonds de recherche du Québec si :
 - ✓ un élément dans un dossier est obscur ou incohérent ;
 - ✓ une photocopie est illisible ;
 - ✓ vous rencontrez des problèmes lors de l'évaluation des demandes.

4. ATTRIBUTION DES BOURSES

L'attribution des bourses est effectuée par le conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – secteur Nature et technologies ou par ses partenaires à la suite des recommandations des comités d'évaluation. Pour chaque comité ou groupe, l'offre de bourses s'effectue en fonction du budget disponible.

5. BIAIS

Avant de débuter votre évaluation, il est important de consulter les diapositives concernant le [Rappel aux membres de comités concernant les biais](#).

6. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le Fonds de recherche du Québec exige que les membres des comités d'évaluation exercent leur rôle de manière intègre, impartiale et en toute confidentialité. Les personnes présentes lors des séances d'évaluation sont soumises aux règles régissant les conflits d'intérêts. Tout manquement à cet égard constitue un manquement à la conduite responsable en recherche et peut faire l'objet de sanctions de la part des Fonds de recherche du Québec.

Les membres de comités doivent faire preuve de la plus grande transparence en regard de leurs intérêts susceptibles d'influencer la prise de décision ou pouvant donner l'apparence que ce soit le cas. Ils signent, lors de leur nomination, une déclaration d'intérêt et doivent, par la suite, faire preuve de vigilance afin d'identifier les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents qui peuvent émerger durant le processus d'évaluation.

Un conflit d'intérêts apparaît lorsqu'une tension existe entre les obligations ou les responsabilités d'une personne participant à un processus d'évaluation, et ses intérêts personnels, professionnels, institutionnels ou financiers. On peut craindre un manque d'impartialité lorsque le jugement ou la décision d'une personne sont susceptibles d'être influencés par des intérêts en présence. Par exemple, il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent lorsqu'une personne qui participe au processus d'évaluation se trouve dans l'une des situations suivantes :

- ✓ elle peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds de recherche du Québec ;
- ✓ un membre de sa famille immédiate (son conjoint ou sa conjointe, son enfant ou ses parents) ou une personne pour laquelle elle démontre un intérêt particulier peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds de recherche du Québec ;
- ✓ un ami ou une amie, un membre de sa famille élargie ou une personne avec laquelle elle entretient un lien de proximité peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds de recherche du Québec ;
- ✓ elle entretient une relation professionnelle récente ou significative, de manière à créer un préjugé favorable ou défavorable (relation conflictuelle) avec une personne qui peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds de recherche du Québec ;
- ✓ il existe un lien institutionnel, organisationnel ou d'entreprise, ou encore d'appartenance disciplinaire avec cette personne, susceptible de biaiser le déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds de recherche du Québec ou son résultat ;
- ✓ toute autre situation qui laisse présager une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts.

Des mesures de gestion des conflits d'intérêts sont prises afin d'assurer l'intégrité et l'impartialité du processus d'évaluation, comme stipulé dans les Règles internes pour l'application de la politique sur la conduite responsable en recherche aux activités en soutien à la recherche de chaque secteur du Fonds de recherche du Québec (voir la section [Éthique](#) dans le site Web du Fonds de recherche du Québec).

Dans ces cas spécifiques, l'évaluateur doit se déclarer en conflit d'intérêts dans le module d'évaluation, ce qui signifie que la note finale devra être déterminée à partir des cotes des autres membres du comité. De plus, lors de la conférence téléphonique, l'évaluateur doit s'abstenir de commenter ces dossiers.

Dans les cas où l'évaluateur est indirectement concerné (candidat qu'il connaît, mais avec lequel il n'est pas en conflit d'intérêts), il peut évaluer la demande, mais doit s'abstenir d'intervenir au moment des discussions.

7. RENCONTRE DU COMITÉ – LE COMITÉ PLÉNIER

Le comité plénier est une étape importante du processus d'évaluation. Votre présence en séance est cruciale pour son bon déroulement et pour en garantir l'intégrité.

Si vous ne vous présentez pas au comité plénier ou si vous déclarez un conflit d'intérêts lors de la séance, vos notes ne seront pas prises en compte dans l'évaluation. En ce sens, nous vous demandons de nous aviser dès que possible en cas de conflit d'horaire ou d'empêchement ou si vous découvrez une situation de conflit d'intérêts. Nous pourrons ainsi voir avec vos collègues s'il est possible de reporter le comité.

Vous aurez accès à la réunion plénière et à un tableau sommaire du comité au plus tard 24 heures avant le comité plénier. Vous pourrez y repérer facilement les demandes dont la cote normalisée présente un écart supérieur à 25, car elles seront affichées en surbrillance. La procédure pour accéder à la réunion plénière dans le portail FRQnet est décrite dans le. [Guide d'utilisation à l'attention des membres de comité d'évaluation des bourses de formation](#)

Afin de participer à la rencontre du comité d'évaluation, assurez-vous de pouvoir accéder à la plateforme TEAMS.

Le comité d'évaluation est animé par la personne responsable du programme qui s'assure du bon déroulement de la rencontre. Cette séance plénière vise à mettre en commun vos évaluations individuelles. La priorité sera accordée aux demandes pour lesquelles l'on dénote des écarts significatifs (soit un écart de 25 dans la colonne « Cote normalisée »). Pour chacune d'elles, nous vous demanderons de donner votre appréciation, en commentant chacun des critères. À la lumière des commentaires formulés par vos collègues, vous pourrez choisir de modifier ou non les notes que vous aviez accordées lors de l'évaluation individuelle. Ce processus de révision n'a pas pour finalité de remettre en question l'évaluation individuelle des membres, mais de s'assurer que l'écart observé dans l'évaluation d'une demande n'est pas dû à une erreur factuelle (p. ex. : faute de frappe lors de l'entrée des pointages) ou à une mauvaise interprétation de l'un des éléments la constituant. Les notes finales attribuées à chacune des demandes permettront d'établir un classement final, que l'ensemble du comité devra approuver. Les demandes ayant donné lieu à une évaluation consensuelle pourront être discutées selon les besoins ou les

souhaits du comité.

Après la rencontre du comité d'évaluation, l'évaluateur doit détruire tous les documents utilisés dans le cadre du processus d'évaluation. La destruction des documents doit se faire selon les normes en usage dans l'établissement de l'évaluateur.

8. RÉSULTATS ET RAPPORTS DES COMITÉS

À la suite des rencontres des comités, la liste finale des candidats est dressée par ordre décroissant de la moyenne des cotes normalisées. Les bourses sont offertes selon cet ordre. Les résultats seront annoncés en avril 2026